



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À LONDRES**

ATTESTATION D'AUTORISATION DE CIRCULATION POUR MINEUR DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Le consul général de France à Londres certifie que¹

Nom :
Prénom :
Né(e) le :
à :

lui a déclaré sur l'honneur jouir du plein exercice de l'autorité parentale sur le mineur²

Nom :
Prénom :
né(e) le :
à :

qu'elle autorise à se rendre DANS TOUT PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE.

La présente autorisation est valable jusqu'au ³.

Londres, le ⁴

(Signature et sceau du poste)

Le déclarant,

(Signature précédée de la mention "*lu et approuvé*")

¹ Identité du déclarant détenteur de l'autorité parentale

² Identité du mineur autorisé à quitter le territoire

³ Mention réservée à l'administration

⁴ Mention réservée à l'administration